ACCORD CADRE DE TRAVAUX

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES
Lot (s) :

Pouvoir adjudicateur exerçant la maîtrise d'ouvrage
Direction Interdépartementale des Routes Centre Ouest

Représentant du Pouvoir Adjudicateur (RPA)
Monsieur le Directeur Interdépartemental des Routes Centre Ouest

Objet de la consultation
Travaux de mise en œuvre et de réparation de dispositif de retenue sur le réseau routier national géré par la Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest (DIRCO)

SOMMAIRE

Indications préliminaires	**p 3**
Étude – Signalisation – Longrines	**p 4**
Dépose – Réparation – Rehaussement de Barrières	**p 16**
Dispositif de protection d'un obstacle isolé	**p 19**
Fourniture et pose de barrière de sécurité	**p 21**
- Série 100 Barrière simple de niveau N	**p 21**
- Série 150 Barrière simple de niveau H	**p 23**
- Série 200 Barrière double de niveau H	**p 25**
- Série 250 Dispositifs particuliers	**p 26**
Dispositifs de retenue Béton	**p 28**
Pose sur platine	**p 35**
Atténuateur de chocs re-directif	**p 36**
Séparateurs Modulaires de Voies	**p 38**
Dispositifs retro-réfléchissants	**p 40**
Écrans Motocyclistes	**p 41**
Extrémités de Files et Raccordements	**p 43**
Divers	**p 46**
Équipements particuliers	**p 49**

INDICATIONS PRELIMINAIRES

Les prix du Bordereau comportent tous les faux frais de l'entreprise et en particulier ceux rémunérés ci-après dont la liste ne présente aucun caractère limitatif :

1) Pour la fourniture :

- Les dépenses d'établissement de l'ensemble des documents prescrits par le C.C.T.P.,
- Les frais afférents aux dispositions relatives à la sécurité et à l'hygiène ;
- Les droits de brevets ;
- Le transport sur le lieu de livraison de toutes les fournitures commandées, ainsi que toutes sujétions de protection et d'emballage du matériel nécessaires à son transport.

2) Pour la pose :

- Les frais d'études et la fourniture d'une note de calcul détaillée pour les massifs des grands ouvrages métalliques ;
- Les installations de chantier ;
- Les frais de livraison et de piquetage ;
- Les sujétions dues au maintien en bonne place des piquets et repères de livraison ;
- Les frais relatifs aux fouilles et à l'évacuation des terres excédentaires à la décharge de l'entrepreneur;
- Le stockage du matériel et des matériaux, leur protection et leur signalisation aux emplacements désignés par le maître d'œuvre ;
- Le transport sur le lieu de pose de tous matériels et matériaux nécessaires à la réalisation des travaux, ainsi que toutes sujétions de protection et d'emballage du matériel nécessaires à sa conservation jusqu'à la pose ;
- Les frais occasionnés par l'exécution de prélèvements d'épreuves, d'essais, d'assistance technique et de mise à disposition de tout matériel et de personnel qualifié ;
- Le géo-référencement des glissières posées;
- L'enlèvement en fin de chantier de tout matériel et matériaux sans emploi et la remise en état des lieux.
- Les frais et sujétions de toute nature entraînés par la coexistence d'autres chantiers ou par la circulation, notamment le maintien et l'entretien de la signalisation de chantier ;

Pour le calcul du linéaire réalisé, il ne sera pas tenu compte du recouvrement des éléments de glissement.
Les tronçons démontables ou abaissables insérés dans les files de barrières de sécurité fixes sont mesurés entre axe des supports fixes extrêmes.

Sont considérés comme étant sur ouvrage d'art, les éléments de glissement et les barrières de sécurité dont un « support extrémité », au sens défini ci-dessus, est sur ouvrage d'art.

Dans le cadre de réparation de barrières endommagées, le matériel utilisé devra être compatible avec le principe de fonctionnement du produit à réparer.

ETUDES – SIGNALISATION - LONGRINES

N° PRIX	DÉFINITION DES PRIX *(pas de désignation en lettres du prix H.T.)*	PRIX H.T. *en chiffres*
1	**INSTALLATION DE CHANTIER** Ces prix rémunèrent : au forfait par opération, les installations prévues à l'article 27.1.3 du Fascicule 25 du C.C.T.G., à l'article 31 du C.C.A.G. Il comprend notamment : - l'amenée, les déplacements éventuels (y compris le cas d'interventions multiples de même type) et le repliement de matériel de transport et de mise en œuvre, - les frais d'établissement des Déclaration de Travaux et Déclaration d'Intention de Commencer des Travaux (D.I.C.T.), - l'enlèvement en fin de chantier de tous les matériels et matériaux, et la remise en état des lieux, - l'ensemble des frais d'élaboration du plan de prévention spécifique du chantier Ces prix comprennent aussi : - la phase de déplacement sur le terrain pour l'évaluation et la proposition d'un dispositif de retenue en fonction des circonstances rencontrées (article 3.1.2 du C.C.T.P. et annexe 1), - l'établissement, avant démarrage des travaux, du plan d'assurance qualité (PAQ) ainsi que l'ensemble des opérations de contrôle externe de fabrication et de mise en œuvre de dispositifs de retenue, - l'élaboration des documents nécessaires après travaux pour les opérations de récolement conformément aux exigences de l'article 3.2.2.c du C.C.T.P. et de l'annexe 2. **Un chantier de réparation comportant plusieurs zones d'impacts (sur des secteurs différents) sera chiffré par une installation de chantier de réparation prix 1.2 et des plus-values fonction du nombre de zones d'impacts supplémentaires à traiter, n prix 1.5** **Ces prix rémunèrent les installations de chantier du marché hormis les installations concernant les chantiers de réalisation de dispositif de retenu béton qui sont rémunérés aux prix n° 300.1 et 300.2**	
1.1	**Installation de chantier mise en conformité**	
	Le forfait :	
1.2	**Installation de chantier réparation**	
	Le forfait :	
1.3	**Installation de chantier isolation d'obstacle**	
	Le forfait :	
1.4	**Installation de chantier mise en sécurité**	
	Le forfait :	

N° PRIX	DÉFINITION DES PRIX *(pas de désignation en lettres du prix H.T.)*	PRIX H.T. *en chiffres*
1.5	**Plus-value prix 1.1 à 1.4 pour déplacement d'atelier pour traitement zone d'impact (ou de travaux) supplémentaire, hors zone de balisage initial**	
	L'unité :	
1.6	**Plus-value prix 1.1 à 1.4 pour travaux de nuit**	
	Le forfait/Nuit	
2	**SIGNALISATION DE CHANTIER** Ce prix rémunère forfaitairement à la journée la fourniture, l'amenée, la mise en place, la modification, la surveillance, le remplacement s'il y a lieu, de jour comme de nuit et le repliement en fin de travaux, de la signalisation temporaire de chantier. La signalisation devra être conforme au manuel du chef de chantier routes bidirectionnelles édité par le SETRA en 2000 et aux consignes et procédures de pose et dépose de signalisation de chaque district. Il est précisé que tout manquement à l'une des prescriptions ci-dessus de jour comme de nuit, même pour un seul dispositif de signalisation, constaté par le maître d'œuvre ou son représentant, entraîne la non application du prix correspondant et l'application d'une pénalité financière.	
2.1	**Signalisation de chantier sur bidirectionnelle** Ce prix rémunère forfaitairement à la journée de signalisation de chantier sur bidirectionnelle	
	La journée :	
2.2	**Signalisation de chantier sur 2x2 voies** Ce prix rémunère forfaitairement à la journée de signalisation de chantier sur 2x2. Pour rappel la signalisation au droit et à l'approche du chantier est à la charge de la DIRCO et la signalisation à l'intérieur du chantier est à la charge du prestataire.	
	La journée :	
3	**RÉGULATION DU TRAFIC PAR ALTERNAT** Ce prix rémunère, à la journée ou à la nuit, la régulation du trafic par alternat, à l'aide de feux tricolores, ou manuel avec deux agents de l'entreprise ou plus munis de piquets « K10 » et d'un talkie-walkie pendant la durée du chantier. Chaque agent de l'entreprise affecté à la circulation devra porter un baudrier rétro-réfléchissant réglementaire.	
3.1	**Alternat avec feux tricolores pour chantier de jour** Ce prix rémunère à la journée, la fourniture , la mise en place et la maintenance d'un alternat avec feux tel que défini au prix n° 3 pour chantier de jour.	
	La journée :	

N° PRIX	DÉFINITION DES PRIX *(pas de désignation en lettres du prix H.T.)*	PRIX H.T. *en chiffres*
3.2	**Alternat avec feux tricolores pour chantier de nuit** Ce prix rémunère à la nuit, la fourniture , la mise en place et la maintenance d'un alternat avec feux tel que défini au prix n° 3 pour chantier de nuit réalisé entre 22 h et 5 h. *La nuit :*	
3.3	**Alternat manuel avec deux agents pour chantier de jour** Ce prix rémunère à la journée, l'alternat manuel avec deux agents de l'entreprise affectés à la circulation tel que défini au prix n° 3 pour chantier de jour. La journée :	
3.4	**Alternat manuel avec deux agents pour chantier de nuit** Ce prix rémunère à la nuit, l'alternat manuel avec deux agents de l'entreprise affectés à la circulation tel que défini au prix n° 3 pour chantier de nuit réalisé entre 22h et 5 h. *La nuit :*	
3.5	**Agent supplémentaire affecté à la signalisation des chantiers de jour** Ce prix rémunère à la journée, un agent supplémentaire affecté à la circulation tel que défini au prix n° 3 et plus particulièrement lors de la réalisation de travaux dans les carrefours. *La journée pour un agent:*	
3.6	**Agent supplémentaire affecté à la signalisation des chantiers de nuit** Ce prix rémunère à la nuit, un agent affecté à la circulation tel que défini au prix n° 3 et plus particulièrement lors de la réalisation de travaux dans les carrefours de nuit réalisé entre 22 h et 5 h. *La nuit pour un agent :*	
5	**PONTAGE** Ce prix rémunère, au mètre la réalisation d'un pontage entre la chaussée existante et le BBSG du TPC. Ce joint a pour vocation d'empêcher la germination des graines dans l'interstice. *Le mètre linéaire :*	
6	**SCIAGE** Ce prix rémunère, au mètre le sciage soigné de la chaussée avant réalisation du TPC. *Le mètre linéaire :*	

N° PRIX	DÉFINITION DES PRIX *(pas de désignation en lettres du prix H.T.)*	PRIX H.T. *en chiffres*
7	**PLUS VALUE POUR DÉMOLITION DE COUCHE DE FORME** Ce prix rémunère, au mètre cube la démolition de la couche de forme avec l'utilisation d'un brise roche hydraulique . Cette démolition s'entend sur 1m d'épaisseur et quelque soit les matériaux en place. *Le mètre cube :*	
8	**BALAYAGE DE CHAUSSÉE :** Ce prix rémunère le balayage de la chaussée à l'aide d'une balayeuse aspiratrice. Cette prestation entend l'utilisation éventuelle de la rampe haute pression. Cette prestation ne sera faite que sur demande du maître d'œuvre, suivant les besoins. Cette prestation est rémunérée à la demi-journée. *La demie-journée :*	
9	**RECHARGEMENT ENROBE en TPC y compris nettoyage MANUEL :** Ce prix rémunère, au mètre carré toutes sujétions comprises, le nettoyage manuel du TPC dans les sections contraintes et notamment au droit des piles d'ouvrage. Il comprend notamment : – le désherbage manuel de la section sous glissière sur 1.2m de large, – la mise en décharge de classe 2 des produits, (pierres, racines etc…) – la mise en œuvre d'une couche d'accrochage – le reprofilage éventuel en GNT sur 8cm, la réalisation d'un monocouche, – la fourniture te la mise en œuvre manuellement d'un BBSG sur 7 cm environ – le réglage manuel et le compactage tout en concevant le dévers de la chaussée *Le mètre carré :*	
10	**GRAVES NON TRAITÉES MISE EN ŒUVRE À LA MAIN** Ce prix rémunère la fourniture et la mise en œuvre de Graves Non Traitées en couche de réglage et accotement. Il s'applique au mètre cube en oeuvre mesuré avant et après travaux. Ce prix comprend notamment: • la fourniture, le chargement, le transport et le déchargement aux lieux d'emploi, • la mise en oeuvre des matériaux quel que soit le matériel utilisé y compris réglage conformément au profil en travers type • la grave 0/31.5, sera issue de matériaux d'apport, • l'arrosage éventuel, y compris la fourniture et le transport de l'eau, • la mise en œuvre à la main (y compris équipe de manutention et matériel)le réglage et le compactage. *Le mètre cube :*	

N° PRIX	DÉFINITION DES PRIX *(pas de désignation en lettres du prix H.T.)*	PRIX H.T. *en chiffres*
11	**GRAVES NON TRAITÉES 0/80** Ce prix rémunère la fourniture et la mise en œuvre de Graves Non Traitées 0/80 en couche de fondation Il s'applique au mètre cube en œuvre mesuré sur les profils levés avant et après travaux. Ce prix comprend notamment: - la fourniture, le chargement, le transport et le déchargement aux lieux d'emploi, - la mise en œuvre des matériaux quel que soit le matériel utilisé y compris réglage conformément au profil en travers type - la grave 0/80 sera issue de matériaux d'apport, - l'arrosage éventuel, y compris la fourniture et le transport de l'eau, le réglage et le compactage. *Le mètre cube :*	
12	**BBSG MISE EN ŒUVRE À LA MAIN** Ce prix rémunère la fourniture et la mise en œuvre d'enrobé à chaud de type BBSG 0/14 en couche de surface. Il s'applique à la tonne avec fourniture des bons de livraison. Ce prix comprend notamment: • la fourniture, le chargement, le transport et le déchargement aux lieux d'emploi, • la mise en œuvre des matériaux quel que soit le matériel utilisé y compris réglage conformément au profil en travers type • les enrobés issus de centrale d'enrobage à chaud, • la couche d'accrochage • la mise en œuvre à la main (y compris équipe de manutention et matériel) le réglage et le compactage. *La Tonne :*	
13	**DÉCAISSEMENT DU TPC SUR 30 CM** Ce prix rémunère au mètre cube, la réalisation du décaissement aux emplacements définis par le représentant du maître d'œuvre en TPC . Il comprend notamment : – les terrassements des matériaux, – l'évacuation des matériaux impropres en dépôts à l'initiative de l'entreprise – le réglage et le compactage de fond de forme – la démolition des maçonneries non armé – le sciage longitudinal de l'enrobé entre les voies de circulation et le TPC *Le mètre cube :*	
14	**PLUS VALUE POUR MISE EN DÉCHARGE** Ce prix rémunère : au mètre cube, la plus value de la prise en charge et de la mise en décharge des matériaux issus du TPC, quelque soit la distance de la décharge. Ces matériaux seront traités, la mise en décharge est à la charge de l'entrepreneur. Il s'applique sur les prix 10.	

N° PRIX	DÉFINITION DES PRIX *(pas de désignation en lettres du prix H.T.)*	PRIX H.T. *en chiffres*
	Le mètre cube :	
15	**STRUCTURE DE TPC SUR 30 CM :** Ce prix rémunère au mètre carré, la réalisation reconstitution de la structure du TPC. Il comprend notamment : – la fourniture et la mise en œuvre d'un géotextile en fond de forme – la fourniture, le transport et mise en œuvre d'une GNT 0/31.5 sur 24 cm – le réglage et le compactage afin d'atteindre la portance – la fourniture et la mise ne œuvre d'un enduit d'imperméabilisation de type mono couche sur la surface du TPC – la fourniture et mise en œuvre d'un BBSG 0/10 sur 6 cm en TPC – les contraintes dues à la présence de la circulation, confinement du chantier et à l'abaissement des rendements de mise en œuvre	
	Le mètre carré :	
16	**LONGRINE EN BÉTON ARME** Ce prix rémunère au mètre linéaire, la réalisation de longrine en béton armé pour la fixation de support de barrières de sécurité métallique ou mixte comprenant notamment : - le terrassement, en terrain de toute nature y compris les maçonneries ou béton, avec l'amenée, l'emploi et le repli du matériel et l'évacuation des déblais, - toutes les fournitures et mises en œuvre - les coffrages, - les aciers de ferraillages, - le bétonnage, - les fourreaux éventuels préalablement scellés, - toutes les sujétions éventuelles d'interruption de la longrine aux droits des joints de chaussée sur ouvrage d'art, - le béton sera coulé en pleine fouille ou hors sol en fonction de la typologie après accord du Maître d'Œuvre, Les longrines seront réalisées conformément à la réglementation en vigueur.	
16.1	**Longrine en béton armé B1** Ce prix rémunère au mètre linéaire la réalisation de la longrine B1 conforme au fascicule 2 de la circulaire 88-49, dimension 50x15 min	
	Le mètre linéaire :	
16.2	**Longrine en béton armé B2** Ce prix rémunère au mètre linéaire la réalisation de la longrine B2 conforme au fascicule 2 de la circulaire 88-49, dimension 50x50	
	Le mètre linéaire :	
16.3	**Longrine en béton armé D1** Ce prix rémunère au mètre linéaire la réalisation de la longrine D1 conforme au fascicule 2 de la circulaire 88-49, dimension 30x20 min	

N° PRIX	DÉFINITION DES PRIX *(pas de désignation en lettres du prix H.T.)*	PRIX H.T. *en chiffres*
	Le mètre linéaire :	
16.4	**Longrine en Béton armé LNA (Ouvrage d'art)** Ce prix rémunère au mètre linéaire la réalisation de la longrine LNA conforme au guide technique GC Barrière de niveau N	
	Le mètre linéaire :	
16.5	**Longrine en Béton armé type pour BN4 (Ouvrage d'art)** Ce prix rémunère au mètre linéaire la réalisation de la longrine type BN4 conforme au guide technique GC Barrière de niveau H	
	Le mètre linéaire :	
16.6	**DÉMOLITION DE LONGRINES EN BÉTON ARME** Ce prix rémunère, au mètre cube, la démolition de longrines en béton armé. Ce prix comprend: – l'amenée et le repli du matériel de démolition, – le tronçonnage des extrémités de béton, – la démolition du béton et des armatures au BRH ou tout moyen approprié, – la remise à niveau du terrain naturel par apport de terre, – l'évacuation des matériaux en décharge conformément au SOSED,	
	Le mètre cube :	
16.7	**BÉTON SUR ACCOTEMENT** Ce prix rémunère au mètre carré un béton de type C35 dosé à 300 kg de ciment effective mesurée en projection horizontale. Il comprend notamment : - la fourniture et la mise en œuvre du béton sur 15 cm mini, - la fourniture et la mise en œuvre de fibre de verre dans le béton, - le répandage du mélange, - le transport depuis le lieu de fabrication, - le réglage y compris le balayage, - les sujétions de mise en œuvre sous les dispositifs de retenues, **Ce prix rémunère au mètre carré de la couche de surface quelle que soit la largeur d'application.**	
	Le mètre carré :	
16.8	**DÉMOLITION DE BÉTON SUR ACCOTEMENT SOUS GLISSIÈRE** Ce prix rémunère au mètre carré, la démolition de longrines en béton armé. Il comprend notamment l'amenée et le repli du matériel de démolition, le tronçonnage des extrémités de béton, la démolition du béton au BRH ou tout moyen approprié, la remise à niveau du terrain naturel par apport de terre, l'évacuation des matériaux en décharge conformément au SOSED.	
	Le mètre carré :	

N° PRIX	DÉFINITION DES PRIX *(pas de désignation en lettres du prix H.T.)*	PRIX H.T. *en chiffres*
17	**RÉALISATION DE TROU A LA PERFORATRICE** Ce prix rémunère à l'unité de support, la réalisation de trous à la perforatrice, dans le cas ou on constate un échec du battage d'un support (avec détérioration de celui-ci) lors de la mise en œuvre avec une machine pneumatique, pour un support métallique, y compris fourniture et mise en place du sable de blocage et remise en état de l'accotement, y compris toute sujétions.	
	L'unité :	
18	**SONDAGE** Ce prix rémunère : à l'unité la réalisation d'un sondage de reconnaissance des réseaux enterrés qu'elle que soit la nature du terrain.	
	L'unité :	
19	**ESSAI DE RÉSISTANCE DE SOLS** Ce prix rémunère forfaitairement et globalement les frais d'essai de résistance au sol de « barrières » permettant de déterminer la hauteur des supports. Il comprend la remise d'un procès verbal au maître d'œuvre. Ces essais sont réalisés dans les conditions prévues au C.C.T.P.	
	Le forfait :	

INVESTIGATIONS COMPLÉMENTAIRES DE RÉSEAU LIÉES A LA DÉMARCHE DT – DICT

Ces prix comprennent :

- l'ensemble des démarches préalables (DICT, arrêtés de voirie) et des dispositions réglementaires concernant notamment la signalisation et la sécurité du chantier
- l'amenée et le repli du matériel adapté,
- la signalisation nécessaire à la mise en sécurité de la fouille,
- le dégagement des ouvrages enterrés,
- le remblayage,
- toutes autres sujétions.

20	**LOCALISATION DE RÉSEAU ENTERRÉ PAR PROCÉDÉ NON INTRUSIF - Zone de travaux inférieure à 100 mètres** Ce prix rémunère au mètre la localisation de réseau enterré par procédé non intrusif quel que soit la technique, adaptée à la nature et à la profondeur de l'ouvrage à localiser, et permettant d'atteindre une précision en x, y, z, de classe A pour une zone de travaux inférieure à 100 m.	
	Le mètre linéaire :	

N° PRIX	DÉFINITION DES PRIX *(pas de désignation en lettres du prix H.T.)*	PRIX H.T. *en chiffres*
21	**LOCALISATION DE RÉSEAU ENTERRÉ PAR PROCÉDÉ NON INTRUSIF - Zone de travaux supérieure à 100 mètres** Ce prix rémunère au forfait la localisation de réseau enterré par procédé non intrusif quel que soit la technique, adaptée à la nature et à la profondeur de l'ouvrage à localiser, et permettant d'atteindre une précision en x, y, z, de classe A pour une zone de travaux supérieure à 100 m. *Le forfait :*	
22	**TRAVAUX PONCTUELS DE LOCALISATION HORS PHASE CHANTIER** Ce prix rémunère à l'heure d'équipe les travaux ponctuels de localisation de réseau enterré réalisés hors chantier par des techniques de terrassement mécaniques et manuelles conformes au guide technique. *L'heure :*	
23	**TRAVAUX PONCTUELS DE LOCALISATION EN PHASE CHANTIER** Ce prix rémunère au mètre cube mesuré sur place, les travaux ponctuels de localisation de réseau enterré réalisés en phase chantier par des techniques de terrassement mécaniques et manuelles conformes au guide technique. *Le mètre cube :*	
24	**TRAVAUX DE DÉGAGEMENT DES RÉSEAUX ENTERRÉS** Ce prix rémunère au mètre cube le volume réel de terrassement exécuté lors des travaux de dégagement partiel ou total des réseaux enterrés situés dans la tranchée ou à proximité de celle-ci, exécutés par tous moyens mécaniques appropriés et à la main, si nécessaire, et conformes au guide technique. *Le mètre cube :*	
25	**TRAVAUX DE MISE EN PROTECTION** Ce prix rémunère au mètre linéaire de réseau effectivement protégés ou maintenus, la fourniture et la mise en œuvre de protections mécaniques ou d'éléments mécaniques permettant le maintien des réseaux enterrés situés dans la zone de terrassement. *Le mètre linéaire :*	

N° PRIX	DÉFINITION DES PRIX *(pas de désignation en lettres du prix H.T.)*	PRIX H.T. *en chiffres*
26	**INTERVENTION D'URGENCE** Ces prix rémunèrent : à l'unité d'intervention les frais de personnel et de matériel pour une intervention sur les DR dans le cadre d'une procédure d'urgence. Ces prix s'appliquent une fois par intervention d'urgence et ce quel que soit le nombre d'accidents traités pendant l'intervention, le nombre de site de travaux et le nombre de journées d'intervention le cas échéant.	
26.1	**INTERVENTION D'URGENCE SOUS 4H00** Celle-ci doit débuter (sur le site d'intervention) au plus tard 4h00 après la demande du maitre d'œuvre (à partir de la date et l'horaire de réception du bon de commande par télécopie ou par email)	
	L'unité :	
26.2	**INTERVENTION D'URGENCE SOUS 12H00** Celle-ci doit débuter (sur le site d'intervention) au plus tard 12h00 après la demande du maitre d'œuvre (à partir de la date et l'horaire de réception du bon de commande par télécopie ou par email)	
	L'unité :	
26.3	**INTERVENTION D'URGENCE SOUS 24H00** Celle-ci doit débuter (sur le site d'intervention) au plus tard 24h00 après la demande du maitre d'œuvre (à partir de la date et l'horaire de réception du bon de commande par télécopie ou par email)	
	L'unité :	
26.4	**PLUS VALUE INTERVENTION D'URGENCE DE NUIT** Ce prix rémunère à l'unité la plus value des prix n°26.1 à 26.3 pour une intervention durant les nuits.	
	L'unité :	
26.5	**PLUS VALUE INTERVENTION D'URGENCE WEEK-END ET JOURS FÉRIÉS** Ce prix rémunère à l'unité la plus value des prix n°26.1 à 26.3 pour une intervention durant les week-end et jours fériés.	
	L'unité :	

N° PRIX	DÉFINITION DES PRIX *(pas de désignation en lettres du prix H.T.)*	PRIX H.T. *en chiffres*
27	**PERMANENCE POUR INTERVENTION D'URGENCE** Ce prix rémunère au forfait tout les frais engendrés, pour la durée d'une année, pour la mobilisation du personnel et matériel pour assurer une permanence jour, nuit, week-end et jour férié afin d'assurer les interventions d'urgence.	
	Le forfait :	

DÉPOSE, RÉPARATIONS ET REHAUSSEMENTS DE BARRIÈRES

N° PRIX	DÉFINITION DES PRIX *(pas de désignation en lettres du prix H.T.)*	PRIX H.T. *en chiffres*
	DÉPOSE DE DISPOSITIFS DE RETENUE Ces prix rémunèrent au mètre linéaire, la dépose de barrières existantes (NF ou CE) en alignement droit, en courbe, en extrémités, quel que soit leur type et leur profil comprenant : le démontage de l'ensemble des éléments constitutifs de la barrière, l'extraction des supports quelle que soit leur fondation, le stockage des pièces démontées sur parc ou sur le chantier pour la récupération des éléments, l'évacuation des pièces non réutilisables, le nettoyage et la remise en état des lieux après la réalisation du chantier.	
28	**DÉPOSE DE BARRIÈRES SIMPLES**	
	Le mètre linéaire :	
29	**DÉPOSE DE BARRIÈRES DOUBLES**	
	Le mètre linéaire :	
30	**DÉPOSE D'ÉCRAN MOTOCYCLISTE**	
	Le mètre linéaire :	
31	**DÉPOSE D'ÉCRAN ANTI-ÉBLOUISSANT**	
	Le mètre linéaire :	
	REPARTIONS DE BARRIÈRES MÉTALLIQUES ENDOMMAGÉES Ces prix rémunèrent au mètre linéaire et à l'unité la réparation de barrières endommagées comprenant : * la dépose de barrières endommagées quel que soit leur type et leur profil en alignement droit, courbe et en extrémité y compris le démontage des éléments, l'extraction des supports quelle que soit leur fondation, le stockage des pièces démontées sur Parc ou chantier des éléments réutilisables, l'évacuation des pièces non réutilisables ; * le remplacement des pièces endommagées y compris la fourniture et la pose de barrières, des lisses, des écarteurs, des supports, des boulons, des dispositifs de signalisation quel que soit le type en section courante, en extrémité. * la fixation d'éléments de glissement récupérés, * toutes sujétions de réglage et de raccordement sur les files voisines de barrières métalliques ; * le nettoyage et la remise en état des lieux après la réalisation du chantier. Le métré des barrières doubles sera établi sur la base de la longueur de la barrière et non sur la longueur des lisses. **Ces interventions devront être effectives après un délai maximum de 15 jours à partir de la date de réception du bon de commande.** **Le matériel utilisé devra être compatible avec le principe de fonctionnement du produit à réparer.**	
32a	**RÉPARATION D'UNE BARRIÈRE SIMPLE NF GS2**	
	Le mètre linéaire :	
32b	**RÉPARATION D'UNE BARRIÈRE SIMPLE NF GS4**	
	Le mètre linéaire :	
32c	**RÉPARATION D'UNE BARRIÈRE SIMPLE NIVEAU N2 (autre que 32a et 32b)**	
	Le mètre linéaire :	

N° PRIX	DÉFINITION DES PRIX *(pas de désignation en lettres du prix H.T.)*	PRIX H.T. *en chiffres*
32d	**PLUS-VALUE AUX PRIX 32a à 32c POUR THERMOLAQUAGE (lisse, écarteur, boulonnerie)**	
	Le mètre linéaire :	
33	**RÉPARATION D'UNE BARRIÈRE SIMPLE NIVEAU H1**	
	Le mètre linéaire :	
34	**RÉPARATION D'UNE BARRIÈRE SIMPLE NIVEAU H2**	
	Le mètre linéaire :	
35	**RÉPARATION D'UNE BARRIÈRE DOUBLE NIVEAU N2**	
	Le mètre linéaire :	
36	**RÉPARATION D'UNE BARRIÈRE DOUBLE NIVEAU H1**	
	Le mètre linéaire :	
37	**RÉPARATION D'UNE BARRIÈRE DOUBLE NIVEAU H2**	
	Le mètre linéaire :	
38	**RÉPARATION D'UNE BARRIÈRE BN4** Conformément aux prescriptions générales de la norme XP P98-421.	
	Le mètre linéaire :	
39	**RÉPARATION D'UN ÉCRAN MOTOCYCLISTE**	
	Le mètre linéaire :	
40	**RÉPARATION D'UN TRONÇON DÉMONTABLE ET ABAISSABLE SIMPLE FILE**	
	Le mètre linéaire :	
41	**RÉPARATION D'UN TRONÇON DÉMONTABLE ET ABAISSABLE DOUBLE FILE**	
	Le mètre linéaire :	
42	**RÉPARATION D'UN MUSOIR DE RAYON DE 1 mètre**	
	L'unité :	

N° PRIX	DÉFINITION DES PRIX *(pas de désignation en lettres du prix H.T.)*	PRIX H.T. *en chiffres*
43	**RÉPARATION D'UN MUSOIR DE RAYON DE 2 mètres**	
	L'unité :	
44	**RÉPARATION D'UN D'UN SYSTEME D'OUVERTURE DE BARRIERE STANDARD OUVRANT DE 2,50 m A UN VANTAIL**	
	L'unité	
45	**RÉPARATION D'UN D'UN SYSTEME D'OUVERTURE DE BARRIERE STANDARD OUVRANT DE 4,10 m A DEUX VANTAUX**	
	L'unité	
46	**RÉPARATION D'UN ITPC A OUVERTURE RAPIDE** Ce prix s'applique sur des ITPC de 30 m à 60 m d'ouverture.	
	L'unité	

REHAUSSEMENTS DE BARRIÈRES

Ces prix rémunèrent la fourniture et la pose d'un élément de rehausse de support quel que soit le support et le profil de la barrière, comprenant notamment :

- le démontage et la dépose des éléments de glissement existant incluant les éléments situés en amont et en aval de la section d'intervention si nécessaire,
- la fourniture du matériel nécessaire (rehausse, boulonnerie),
- la repose des éléments de glissement,
- la réalisation des réglages,
- le nettoyage du chantier.

47	**ÉLÉMENTS DE REHAUSSE POUR BARRIÈRE SIMPLE**	
	L'unité :	
48	**ÉLÉMENTS DE REHAUSSE POUR BARRIÈRE DOUBLE**	
	L'unité :	

RÉPARATION DE BARRIÈRES BÉTON ENDOMMAGÉES

Ces prix rémunèrent au mètre linéaire et à l'unité les barrières endommagées comprenant :

* la dépose des morceaux de barrières endommagées quel que soit leur type et leur profil en alignement droit, courbe et en extrémité, l'évacuation du béton en décharge ;
* la préparation du support (balayage, arrosage…),
* la fourniture, le transport et la mise en œuvre du béton ainsi que les ferraillages nécessaires,
* l'ensemble des sujétions de mise en œuvre compte tenu des lieux existants (ouvrages existants, chantier sous circulation ou hors circulation, etc) .
* le nettoyage et la remise en état des lieux après la réalisation du chantier.

Ils ne comprennent pas l'amenée et le repli du matériel qui est rémunéré par le prix N° 300.2 prévu à cet effet au Bordereau des Prix du présent marché.

N° PRIX	DÉFINITION DES PRIX *(pas de désignation en lettres du prix H.T.)*	PRIX H.T. *en chiffres*
49	**RÉPARATION SÉPARATEUR BÉTON TYPE G.B.A.**	
	Le mètre linéaire :	
50	**RÉPARATION SÉPARATEUR BÉTON TYPE D.B.A.**	
	Le mètre linéaire :	
51	**RÉPARATION SÉPARATEUR BÉTON TYPE M.V.L**	
	Le mètre linéaire :	

DISPOSITIFS DE PROTECTION D'UN OBSTACLE ISOLE

*Cette série de prix rémunère **à l'unité**, la fourniture et la pose d'un ensemble de protection d'un obstacle isolé répondant aux exigences de la norme NF EN 1317 1-5, de niveau de retenue N2 et de largeur de fonctionnement compatible avec l'espace disponible. Dans tous les cas, le titulaire devra proposer le dispositif ayant l'indice de sévérité de choc (ASI) le moins violent (Indice A sera préféré à l'indice B et C) pour un dispositif de même niveau de retenue et de même largeur de fonctionnement.*

La fiche technique du produit proposé devra préciser les modalités de traitement des extrémités.
Les prix comprennent notamment :

- *la fourniture à pied d'œuvre de l'ensemble comprenant des supports, des dispositifs d'écartement, des éléments de glissement, des extrémités, et de la boulonnerie,*
- *à noter que **la longueur efficace** de dispositif de retenu **(hors extrémité)** pour isoler un obstacle ponctuel **sera de 10m***
- *l'implantation,*
- *l'amenée, la mise en œuvre et le repli de l'atelier de battage,*
- *toutes sujétions de mise en œuvre dans un sol ne nécessitant ni l'emploi du perforateur ni la mise en œuvre de massif de fondation,*
- *les sujétions d'exécution liées à la discontinuité de l'opération à la fois géographique et dans le temps,*
- *la remise en état des abords.*

La longueur de l'ensemble est à compléter par l'entreprise.

N° PRIX	DÉFINITION DES PRIX *(pas de désignation en lettres du prix H.T.)*	PRIX H.T. *en chiffres*
59	**DISPOSITIF DE RETENUE N2 ET DE LARGEUR DE FONCTIONNEMENT W1** Ensemble « protection obstacle isolé » = ……ml **(Longueur totale de l'ensemble)**	
	L'unité :	
60	**DISPOSITIF DE RETENUE N2 ET DE LARGEUR DE FONCTIONNEMENT W2** Ensemble « protection obstacle isolé » = ……ml **(Longueur totale de l'ensemble)**	
	L'unité :	
61	**DISPOSITIF DE RETENUE N2 ET DE LARGEUR DE FONCTIONNEMENT W3** Ensemble « protection obstacle isolé » = ……ml **(Longueur totale de l'ensemble)**	
	L'unité :	
62	**DISPOSITIF DE RETENUE N2 ET DE LARGEUR DE FONCTIONNEMENT W4** Ensemble « protection obstacle isolé » = ……ml **(Longueur totale de l'ensemble)**	
	L'unité :	
63	**DISPOSITIF DE RETENUE N2 ET DE LARGEUR DE FONCTIONNEMENT W5** Ensemble « protection obstacle isolé » = ……ml **(Longueur totale de l'ensemble)**	
	L'unité :	
64	**DISPOSITIF DE RETENUE N2 ET DE LARGEUR DE FONCTIONNEMENT W6** Ensemble « protection obstacle isolé » = ……ml **(Longueur totale de l'ensemble)**	

N° PRIX	DÉFINITION DES PRIX *(pas de désignation en lettres du prix H.T.)*	PRIX H.T. *en chiffres*
	L'unité :	
65	**DISPOSITIF DE RETENUE N2 ET DE LARGEUR DE FONCTIONNEMENT W7** Ensemble « protection obstacle isolé » = ……ml **(Longueur totale de l'ensemble)**	
	L'unité :	
66	**DISPOSITIF DE RETENUE N2 ET DE LARGEUR DE FONCTIONNEMENT W8** Ensemble « protection obstacle isolé » = ……ml **(Longueur totale de l'ensemble)**	
	L'unité :	

FOURNITURE ET POSE DE BARRIÈRES DE SÉCURITÉ

Cette série de prix rémunère au mètre linéaire, la fourniture et la pose en alignement droit et en courbe de barrières de sécurité.
Les prix comprennent notamment :

- *la fourniture et le transport à pied d'œuvre de toutes les pièces constitutives du dispositif : support, pièce de liaison, élément de glissement et boulonnerie,*
- *l'implantation,*
- *l'amenée, la mise en œuvre et le repli de l'atelier de battage,*
- *toutes sujétions de mise en œuvre dans un sol ne nécessitant ni l'emploi du perforateur ni la mise en œuvre de massif de fondation,*
- *le raccordement éventuel à un dispositif existant déjà en place de même niveau de retenue(sachant que d'un point de vue prix, N1 et N2 seront considérés comme de même niveau il en sera de même pour H1 et H2 et ce quelque-soit le W largeur de fonctionnement) en amont et en aval, les joints de dilatation,*
- *les sujétions d'exécution liées à la discontinuité de l'opération à la fois géographique et dans le temps,*
- *la remise en état des abords.*

Les files de barrières sont décomptées au mètre de longueur utile mesurée entre supports au droit desquels :

- *soit s'effectue l'assemblage d'un élément de glissement et d'un élément spécial*
- *soit finit une file de barrières,*
- *soit s'effectue un changement de type de barrières.*

Se reporter plus loin pour les extrémités et pour les raccordements

Ces dispositifs doivent répondre aux exigences de la norme NF EN 1317.
N = niveau de retenue et W = largeur de fonctionnement.

Dans tous les cas, le titulaire devra proposer le dispositif ayant l'indice de sévérité de choc (ASI) le moins violent (Indice A sera préféré à l'indice B et C) pour un dispositif de même niveau de retenue et de même largeur de fonctionnement.

N° PRIX	DÉFINITION DES PRIX *(pas de désignation en lettres du prix H.T.)*	PRIX H.T. *en chiffres*
SÉRIE 100 : BARRIÈRES SIMPLES NIVEAU DE RETENUE N		
100	**BARRIÈRE DE SÉCURITÉ SIMPLE, MÉTALLIQUE TYPE N2 - W2**	
	Le mètre linéaire :	
101	**BARRIÈRE DE SÉCURITÉ SIMPLE, MÉTALLIQUE TYPE N2 - W2 Pour une section en création au-delà de 100 mètres.**	
	Le mètre linéaire :	
102	**BARRIÈRE DE SÉCURITÉ SIMPLE, MÉTALLIQUE TYPE N2 - W3**	
	Le mètre linéaire :	
103	**BARRIÈRE DE SÉCURITÉ SIMPLE, MÉTALLIQUE TYPE N2 - W3 Pour une section en création au-delà de 100 mètres.**	

	Le mètre linéaire :	
104	**BARRIÈRE DE SÉCURITÉ SIMPLE, MÉTALLIQUE TYPE N2 - W4**	
	Le mètre linéaire :	
105	**BARRIÈRE DE SÉCURITÉ SIMPLE, MÉTALLIQUE TYPE N2 - W4** **Pour une section en création au-delà de 100 mètres.**	
	Le mètre linéaire :	
106	**BARRIÈRE DE SÉCURITÉ SIMPLE, MÉTALLIQUE TYPE N2 - W5**	
	Le mètre linéaire :	
107	**BARRIÈRE DE SÉCURITÉ SIMPLE, MÉTALLIQUE TYPE N2 - W5** **Pour une section en création au-delà de 100 mètres.**	
	Le mètre linéaire :	
108	**BARRIÈRE DE SÉCURITÉ SIMPLE, MÉTALLIQUE TYPE N2 - W6**	
	Le mètre linéaire :	
109	**BARRIÈRE DE SÉCURITÉ SIMPLE, MÉTALLIQUE TYPE N2 - W6** **Pour une section en création au-delà de 100 mètres.**	
	Le mètre linéaire :	
110	**BARRIÈRE DE SÉCURITÉ SIMPLE, MÉTALLIQUE TYPE N2 - W7**	
	Le mètre linéaire :	
111	**BARRIÈRE DE SÉCURITÉ SIMPLE, MÉTALLIQUE TYPE N2 - W7** **Pour une section en création au-delà de 100 mètres.**	
	Le mètre linéaire :	
112	**BARRIÈRE DE SÉCURITÉ SIMPLE, MÉTALLIQUE TYPE N2 - W8**	
	Le mètre linéaire :	

113	**BARRIÈRE DE SÉCURITÉ SIMPLE, MÉTALLIQUE** **TYPE N2 - W8** **Pour une section en création au-delà de 100 mètres.**	
	Le mètre linéaire :	
114	**GLISSIÈRE MIXTE BOIS/MÉTAL** **TYPE N2 - W2** Ce prix rémunère, au mètre linéaire, la fourniture et pose de glissière CE mixte bois/métal, avec un niveau de retenue type N2W2 en support battu. Il comprend l'ensemble des fournitures y compris la boulonnerie.	
	Le mètre linéaire :	

SÉRIE N°150 : BARRIÈRES SIMPLES NIVEAU DE RETENUE H

150	**BARRIÈRE DE SÉCURITÉ SIMPLE, MÉTALLIQUE** **TYPE H1 - W3**	
	Le mètre linéaire :	
151	**BARRIÈRE DE SÉCURITÉ SIMPLE, MÉTALLIQUE** **TYPE H1 - W3** **Pour une section en création au-delà de 100 mètres.**	
	Le mètre linéaire :	
152	**BARRIÈRE DE SÉCURITÉ SIMPLE, MÉTALLIQUE** **TYPE H1 - W4**	
	Le mètre linéaire :	
153	**BARRIÈRE DE SÉCURITÉ SIMPLE, MÉTALLIQUE** **TYPE H1 - W4** **Pour une section en création au-delà de 100 mètres.**	
	Le mètre linéaire :	
154	**BARRIÈRE DE SÉCURITÉ SIMPLE, MÉTALLIQUE** **TYPE H1 - W5**	
	Le mètre linéaire :	
155	**BARRIÈRE DE SÉCURITÉ SIMPLE, MÉTALLIQUE** **TYPE H1 - W5** **Pour une section en création au-delà de 100 mètres.**	
	Le mètre linéaire :	
156	**BARRIÈRE DE SÉCURITÉ SIMPLE, MÉTALLIQUE** **TYPE H1 - W6**	
	Le mètre linéaire :	

157	**BARRIÈRE DE SÉCURITÉ SIMPLE, MÉTALLIQUE TYPE H1 - W6** **Pour une section en création au-delà de 100 mètres.** *Le mètre linéaire :*	
158	**BARRIÈRE DE SÉCURITÉ SIMPLE, MÉTALLIQUE TYPE H1 - W7** *Le mètre linéaire :*	
159	**BARRIÈRE DE SÉCURITÉ SIMPLE, MÉTALLIQUE TYPE H1 - W7** **Pour une section en création au-delà de 100 mètres.** *Le mètre linéaire :*	
160	**BARRIÈRE DE SÉCURITÉ SIMPLE, MÉTALLIQUE TYPE H2 - W3** *Le mètre linéaire :*	
161	**BARRIÈRE DE SÉCURITÉ SIMPLE, MÉTALLIQUE TYPE H2 - W3** **Pour une section en création au-delà de 100 mètres.** *Le mètre linéaire :*	
162	**BARRIÈRE DE SÉCURITÉ SIMPLE, MÉTALLIQUE TYPE H2 - W4** *Le mètre linéaire :*	
163	**BARRIÈRE DE SÉCURITÉ SIMPLE, MÉTALLIQUE TYPE H2 - W4** **Pour une section en création au-delà de 100 mètres.** *Le mètre linéaire :*	
164	**BARRIÈRE DE SÉCURITÉ SIMPLE, MÉTALLIQUE TYPE H2 - W5** *Le mètre linéaire :*	
165	**BARRIÈRE DE SÉCURITÉ SIMPLE, MÉTALLIQUE TYPE H2 - W5** **Pour une section en création au-delà de 100 mètres.** *Le mètre linéaire :*	
166	**BARRIÈRE DE SÉCURITÉ SIMPLE, MÉTALLIQUE TYPE H2 - W6** *Le mètre linéaire :*	

167	**BARRIÈRE DE SÉCURITÉ SIMPLE, MÉTALLIQUE** **TYPE H2 - W6** **Pour une section en création au-delà de 100 mètres.** *Le mètre linéaire :*	
168	**BARRIÈRE DE SÉCURITÉ SIMPLE, MÉTALLIQUE** **TYPE H2 - W7** *Le mètre linéaire :*	
169	**BARRIÈRE DE SÉCURITÉ SIMPLE, MÉTALLIQUE** **TYPE H2 - W7** **Pour une section en création au-delà de 100 mètres.** *Le mètre linéaire :*	

SÉRIE N° 200 : BARRIÈRES DOUBLES NIVEAU DE RETENUE H

200	**BARRIÈRE DE SÉCURITÉ DOUBLE, MÉTALLIQUE** **TYPE H1 - W4** *Le mètre linéaire :*	
201	**BARRIÈRE DE SÉCURITÉ DOUBLE, MÉTALLIQUE** **TYPE H1 - W4** **Pour une section en création au-delà de 100 mètres.** *Le mètre linéaire :*	
202	**BARRIÈRE DE SÉCURITÉ DOUBLE, MÉTALLIQUE** **TYPE H1 - W5** *Le mètre linéaire :*	
203	**BARRIÈRE DE SÉCURITÉ DOUBLE, MÉTALLIQUE** **TYPE H1 - W5** **Pour une section en création au-delà de 100 mètres.** *Le mètre linéaire :*	
204	**BARRIÈRE DE SÉCURITÉ DOUBLE, MÉTALLIQUE** **TYPE H2 - W3** *Le mètre linéaire :*	
205	**BARRIÈRE DE SÉCURITÉ DOUBLE, MÉTALLIQUE** **TYPE H2 - W3** **Pour une section en création au-delà de 100 mètres.** *Le mètre linéaire :*	

206	**BARRIÈRE DE SÉCURITÉ DOUBLE, MÉTALLIQUE TYPE H2 - W5** *Le mètre linéaire :*	
207	**BARRIÈRE DE SÉCURITÉ DOUBLE, MÉTALLIQUE TYPE H2 - W5** **Pour une section en création au-delà de 100 mètres.** *Le mètre linéaire :*	

SÉRIE N°250 : DISPOSITIFS PARTICULIERS

Ces prix rémunèrent les dispositions particulières décrites dans les définitions des prix suivants

250	**PLAQUETTE DE FIXATION AVEC VIS A TÊTE HEXAGONALE** Fourniture et pose d'une plaquette de fixation avec vis à tête hexagonale (boulon H, M16x40N) au lieu et place d'un vis à tête ronde, pour la fixation des éléments de glissement sur les dispositifs d'écartement métalliques. Ce prix s'entend pour toutes barrières courbes de rayon inférieur à 200 mètres. *L'unité :*	
251	**PLUS VALUE AU PRIX N°250 POUR SUPPORT A ENTAILLE ET COLLIER ANTI DÉBOUTONNAGE (rayon < 60m)** Ce prix rémunère la plus value pour la fourniture et la pose d'un support avec entaille en lieu et place d'un support normal de même dimension et du collier spécial anti déboulonnage. Ce prix s'entend pour toutes barrières courbes de rayon inférieur à 60 mètres. *L'unité :*	
252	**MOINS VALUE SUPPORT DE 1.50m DE LONGUEUR** **Moins value** à déduire à l'unité par support aux prix N° 50 à 207 pour la mise en œuvre de supports raccourcis dans le cas d'un sol très ferme lorsque son utilisation est reconnue nécessaire par le maître d'œuvre après essais de résistance au sol. **Cette moins value ne peut s'appliquer que sur des dispositifs de retenue de type NF** *L'unité :*	

TRONÇON DÉMONTABLE OU ABAISSABLE

Ces prix rémunèrent au mètre linéaire la fourniture et la pose de tronçons de barrières démontables et abaissables en alignement droit ou en courbe de rayon supérieur ou égal à 40 m, quelle que soit la qualité du sol. Il comprend toutes fournitures pour la mise en œuvre des éléments de glissement.

Il comprend également :
- la réalisation des fouilles pour fourreaux y compris l'évacuation des produits issus des fouilles,
- les percements appropriés des éléments de glissement
- le béton de blocage des fourreaux,
- la réfection (si nécessaire) du revêtement autour des fourreaux.

253	**TRONÇON DÉMONTABLE OU ABAISSABLE DE NIVEAU N2 SIMPLE FILE**	
	Le mètre linéaire :	
254	**TRONÇON DÉMONTABLE OU ABAISSABLE DE NIVEAU H1 SIMPLE FILE**	
	Le mètre linéaire :	
255	**TRONÇON DÉMONTABLE OU ABAISSABLE DE NIVEAU H2 SIMPLE FILE**	
	Le mètre linéaire :	
256	**TRONÇON DÉMONTABLE OU ABAISSABLE DE NIVEAU N2 DOUBLE FILE**	
	Le mètre linéaire :	
257	**TRONÇON DÉMONTABLE OU ABAISSABLE DE NIVEAU H1 DOUBLE FILE**	
	Le mètre linéaire :	
258	**TRONÇON DÉMONTABLE OU ABAISSABLE DE NIVEAU H2 DOUBLE FILE**	
	Le mètre linéaire :	

FOURNITURE ET MISE EN PLACE D'UN GARDE-CORPS DE TYPE S7

Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et la pose de garde corps , droits ou courbes conformément aux prescriptions générales de la norme XP P98-405.

259	**GARDE-CORPS DE TYPE S7**	
	Le mètre linéaire :	
260	**GARDE-CORPS DE TYPE S8**	
	Le mètre linéaire :	

DISPOSITIFS DE RETENUE EN BÉTON

N° PRIX	DÉFINITION DES PRIX *(pas de désignation en lettres du prix H.T.)*	PRIX H.T. *en chiffres*
300	**INSTALLATION DE CHANTIER BÉTON** Ce prix rémunère : au forfait par opération, les installations prévues à l'article 27.1.3 du Fascicule 25 du C.C.T.G., à l'article 31 du C.C.A.G. Il comprend notamment : - l'amenée, les déplacements éventuels et le repliement de matériel de transport et de mise en œuvre de séparateurs béton, - les frais d'établissement de Déclaration d'Intention de Commencer des Travaux (D.I.C.T.), - l'enlèvement en fin de chantier de tous les matériels et matériaux, et la remise en état des lieux, - l'ensemble des frais d'élaboration du plan de prévention spécifique du chantier, d'élaboration de la fiche d'évaluation et de préparation du chantier et de la fiche de récolement, - la signalisation de chantier nécessaire pour assurer la protection du chantier et des usagers, lorsque l'emprise du chantier ne nécessite pas la mise en place d'un alternat.	
300.1	**Installation de chantier mise en conformité**	
	Le forfait :	
300.2	**Installation de chantier réparation**	
	Le forfait :	
300.3	**Plus-value aux prix 300.1 et 300.2 pour travaux de nuit**	
	Le forfait/Nuit :	
300.4	**OUVERTURE CENTRALE A BÉTON DE NUIT** Ce prix rémunère au forfait l'ouverture d'un centrale à béton de nuit (pour une nuit)	
	Le forfait/Nuit :	

RÉALISATION DE SÉPARATEURS BÉTON COULE

Ces prix rémunèrent, au mètre linéaire, la réalisation de séparateurs béton conformes à la norme NF P 98-430, coulés en place à l'aide de « machines à coffrages glissants ».

Ils comprennent notamment :

- l'établissement, avant démarrage des travaux, du plan d'assurance qualité (PAQ) ainsi que l'ensemble des opérations de contrôle externe de fabrication et de mise en œuvre de dispositifs de retenue,
- la préparation du support (balayage, arrosage…),
- l'implantation des guidages,

N° PRIX	DÉFINITION DES PRIX *(pas de désignation en lettres du prix H.T.)*	PRIX H.T. *en chiffres*
	- la fourniture, le transport et la mise en œuvre du béton ainsi que les ferraillages nécessaires, - l'ensemble des sujétions de mise en œuvre compte tenu des lieux existants (ouvrages existants, chantier sous circulation ou hors circulation, etc) - le nettoyage des abords. Il ne comprend pas l'amenée et le repli du matériel qui est rémunéré par le prix N° 300 prévu à cet effet au Bordereau des Prix du présent marché.	
301	**RÉALISATION SÉPARATEUR BÉTON TYPE G.B.A.** Ce prix rémunère au mètre linéaire la réalisation d'un séparateur béton de type G.B.A.	
	Le mètre linéaire :	
302	**RÉALISATION SÉPARATEUR BÉTON TYPE D.B.A.** Ce prix rémunère au mètre linéaire la réalisation d'un séparateur béton de type D.B.A.	
	Le mètre linéaire :	
303	**RÉALISATION SÉPARATEUR BÉTON TYPE M.V.L.** Ce prix rémunère au mètre linéaire la réalisation d'un séparateur béton de type M.V.L.	
	Le mètre linéaire :	
RÉALISATION D'EXTRÉMITÉS DE FILES DE SÉPARATEURS BÉTON Ces prix rémunèrent, à l'unité, la réalisation d'extrémités abaissées (sur 20m) de séparateurs béton conformes à la norme NF P 98-430, coulés en place à l'aide de « machines à coffrages glissants ». Ils comprennent notamment : - la préparation du support (balayage, arrosage…), - l'implantation des guidages, - la fourniture, le transport et la mise en œuvre du béton ainsi que les ferraillages nécessaires, - l'ensemble des sujétions de mise en œuvre compte tenu des lieux existants (ouvrages existants, chantier sous circulation ou hors circulation, etc) - le nettoyage des abords. Il ne comprend pas l'amenée et le repli du matériel qui est rémunéré par le prix N° 300 prévu à cet effet au Bordereau des Prix du présent marché.		
304	**EXTRÉMITÉ ABAISSÉE POUR SÉPARATEUR BÉTON TYPE G.B.A. (20 m)** Ce prix rémunère, à l'unité, la réalisation d'une extrémité abaissée de file d'un séparateur béton de type G.B.A	
	L'unité :	

N° PRIX	DÉFINITION DES PRIX *(pas de désignation en lettres du prix H.T.)*	PRIX H.T. *en chiffres*
305	**EXTRÉMITÉ ABAISSÉE POUR SÉPARATEUR BÉTON TYPE D.B.A. (20 m)** Ce prix rémunère, à l'unité, la réalisation d'une extrémité abaissée de file d'un séparateur béton de type D.B.A	
	L'unité :	
306	**EXTRÉMITÉ ABAISSÉE POUR SÉPARATEUR BÉTON TYPE M.V.L. (20 m)** Ce prix rémunère, à l'unité, la réalisation d'une extrémité abaissée de file d'un séparateur béton de type M.V.L.	
	L'unité :	

RÉALISATION D'ORIGINE DE FILES DE SÉPARATEURS BÉTON

Ces prix rémunèrent, à l'unité, la réalisation d'origines abaissées (sur 1.65m) de séparateurs béton, conformes à la norme NF P 98-430, coulés en place à l'aide de « machines à coffrages glissants ».

Ils comprennent notamment :
- la préparation du support (balayage, arrosage…),
- l'implantation des guidages,
- la fourniture, le transport et la mise en œuvre du béton ainsi que les ferraillages nécessaires,
- l'ensemble des sujétions de mise en œuvre compte tenu des lieux existants (ouvrages existants, chantier sous circulation ou hors circulation, etc)
- le nettoyage des abords.

Il ne comprend pas l'amenée et le repli du matériel qui est rémunéré par le prix N° 300 prévu à cet effet au Bordereau des Prix du présent marché.

307	**ORIGINE ABAISSÉE POUR SÉPARATEUR BÉTON TYPE G.B.A. (1,65 m)** Ce prix rémunère, à l'unité, la réalisation d'une origine abaissée de file d'un séparateur béton de type G.B.A.	
	L'unité :	
308	**ORIGINE ABAISSÉE POUR SÉPARATEUR BÉTON TYPE D.B.A. (1,65 m)** Ce prix rémunère, à l'unité, la réalisation d'une origine abaissée de file d'un séparateur béton de type D.B.A.	
	L'unité :	
309	**ORIGINE ABAISSÉE POUR SÉPARATEUR BÉTON TYPE M.V.L. (1,65 m)** Ce prix rémunère, à l'unité, la réalisation d'une origine abaissée de file d'un séparateur béton de type M.V.L.	
	L'unité :	

N° PRIX	DÉFINITION DES PRIX *(pas de désignation en lettres du prix H.T.)*	PRIX H.T. *en chiffres*
PASSAGE D'EAU POUR SÉPARATEUR BÉTON		
310	**PASSAGE D'EAU POUR D.B.A. OU G.B.A.** Ce prix rémunère à l'unité, la réalisation d'un passage d'eau transversal de 300 mm x 60 mm (tous les 3 mètres linéaires ou suivant étude hydraulique). *L'unité :*	
311	**PASSAGE D'EAU POUR M.V.L.** Ce prix rémunère à l'unité, la réalisation d'un passage d'eau transversal de 300 mm x 60 mm (tous les 3 mètres linéaires ou suivant étude hydraulique). *L'unité :*	
CAPOTS MÉTALLIQUES DIVERS POUR SÉPARATEURS BÉTONS Ces prix rémunèrent, à l'unité, la fourniture et la pose d'un capot métallique « normal », « simplifié » et pour regard hydraulique (NF P98-433) sur séparateurs bétons positionnés : - soit au droit d'un joint de dilatation d'ouvrage d'art, - soit au droit d'un regard de visite, quelque soit sa dimension. Ces prix comprennent notamment : - l'implantation des ouvrages, - les sujétions d'interruption du séparateur béton, - la fourniture, le transport et la mise en œuvre des pièces métalliques et des fixations nécessaires, - l'ensemble des sujétions de mise en œuvre compte tenu des lieux existants (ouvrages existants, chantier sous circulation ou hors circulation, etc).		
312	**CAPOT MÉTALLIQUE « NORMAL » POUR JOINT DE DILATATION POUR SÉPARATEUR BÉTON TYPE G.B.A.** *L'unité :*	
313	**CAPOT MÉTALLIQUE « NORMAL » POUR JOINT DE DILATATION POUR SÉPARATEUR BÉTON TYPE D.B.A.** *L'unité :*	
314	**CAPOT MÉTALLIQUE « SIMPLIFIE » POUR JOINT DE DILATATION POUR SÉPARATEUR BÉTON TYPE M.V.L.** *L'unité :*	
315	**CAPOT MÉTALLIQUE POUR REGARD HYDRAULIQUE POUR SÉPARATEUR BÉTON TYPE G.B.A. / D.B.A** *L'unité :*	
316a	**CAPOT MÉTALLIQUE POUR REGARD HYDRAULIQUE POUR SÉPARATEUR BÉTON TYPE M.V.L.** *L'unité :*	
316b	**CAPOT MÉTALLIQUE H2 SUR GBA OUVERTURE 1 MÈTRE**	

N° PRIX	DÉFINITION DES PRIX *(pas de désignation en lettres du prix H.T.)*	PRIX H.T. *en chiffres*
	L'unité :	

LIAISONS DR MÉTALLIQUE SUR DR BÉTON

Ce prix rémunère :
à l'unité, la réalisation de la liaison d'un dispositif de retenue métallique de niveau N1 ou N2 sur un séparateur béton, le raccordement étant certifié NF058.

Il comprend notamment :
- la fourniture et la pose de tous les éléments constituant ce type de barrières,
- le recouvrement sur le DR béton par les éléments de glissement.
- la fourniture et la pose d'une queue de carpe ou équivalent à spiter.

317	**LIAISON BARRIÈRE SIMPLE N1 ou N2 SUR GBA**	
	L'unité :	
318	**LIAISON BARRIÈRE DOUBLE N1 ou N2 SUR DBA**	
	L'unité :	
319	**LIAISON BARRIÈRE DOUBLE N1 ou N2 SUR MVL**	
	L'unité :	
320	**LIAISON BARRIÈRE SIMPLE H1 ou H2 sur GBA**.	
	L'unité :	
321	**LIAISON BARRIÈRE DOUBLE H1 ou H2 sur DBA**.	
	L'unité :	
322	**LIAISON BARRIÈRE DOUBLE H1 ou H2 SUR MVL**	
	L'unité :	
323	**LIAISON BARRIÈRE DOUBLE H1 ou H2 DÉMONTABLE SUR DBA**	
	L'unité :	

DIVERS

324	**LIAISON DEUX FILES DE G.B.A AVEC UNE FILE D.B.A**	

N° PRIX	DÉFINITION DES PRIX *(pas de désignation en lettres du prix H.T.)*	PRIX H.T. *en chiffres*
	L'unité :	
325	**RACCORDEMENT D'UNE GBA A UNE PILE D'OUVRAGE D'ART** **Ce prix rémunère :** à l'unité, le raccordement sur une longueur de 4 m minimum, d'un séparateur GBA avec une pile d'ouvrage d'art. Il comprend notamment : - l'implantation et la préparation du support (balayage, arrosage…), - la fourniture, le transport et la mise en œuvre du béton hydraulique, - la fourniture, le transport et la mise en œuvre du produit de cure, des adjuvants et des armatures, - la mise en œuvre partielle à la machine à coffrage glissant, - l'arrêt et la reprise de bétonnage du séparateur GBA, - les sujétions de mise en œuvre manuelle, - les coffrages fins, et le façonnage des zones de raccordement, - le nettoyage des abords.	
	L'unité :	
326	**RACCORDEMENT D'UNE DBA A UNE PILE D'OUVRAGE D'ART** Ce prix rémunère : à l'unité, le raccordement sur une longueur de 4 m minimum, d'un séparateur DBA avec une pile d'ouvrage d'art . Il comprend notamment : - l'implantation et la préparation du support (balayage, arrosage…), - la fourniture, le transport et la mise en œuvre du béton hydraulique, - la fourniture, le transport et la mise en œuvre du produit de cure, des adjuvants et des armatures, - la mise en œuvre partielle à la machine à coffrage glissant, - l'arrêt et la reprise de bétonnage du séparateur DBA, - les sujétions de mise en œuvre manuelle, - les coffrages fins, et le façonnage des zones de raccordement, - le nettoyage des abords.	
	L'unité :	

SEMELLE BÉTON

Ce prix rémunère :
au mètre linéaire, la réalisation d'une semelle béton d'une largeur minimale égale à celle du séparateur béton et de 20 cm d'épaisseur.
Il comprend notamment :
- l'amenée et le repliement du matériel de chantier et de mise en œuvre,
- l'implantation,
- la préparation du support, y compris la réalisation d'une tranchée,
- la fourniture, le transport et la mise en œuvre du béton hydraulique,
- toutes sujétions.

327	**SEMELLE BÉTON POUR GBA**	
	Le mètre linéaire :	
328	**SEMELLE BÉTON POUR DBA**	

N° PRIX	DÉFINITION DES PRIX *(pas de désignation en lettres du prix H.T.)*	PRIX H.T. *en chiffres*
	Le mètre linéaire :	
329	**SEMELLE BÉTON POUR MVL**	
	Le mètre linéaire :	

RÉALISATION DE BARRIÈRE NORMAL BÉTON

Ces prix rémunèrent, au mètre linéaire, la réalisation de séparateurs béton conformes à la norme NF P 98-422, coulés en place à l'aide de « machines à coffrages glissants ».

Ils comprennent notamment :
- la préparation du support (balayage, arrosage…),
- l'implantation des guidages,
- la fourniture, le transport et la mise en œuvre du béton ainsi que les ferraillages nécessaires, ainsi que la lisse principale
- l'ensemble des sujétions de mise en œuvre compte tenu des lieux existants (ouvrages existants, chantier sous circulation ou hors circulation, etc)
- le nettoyage des abords.

Il ne comprend pas l'amenée et le repli du matériel qui est rémunéré par le prix N° 300 prévu à cet effet au Bordereau des Prix du présent marché.

330	**BARRIÈRE NORMALE TYPE BN1** Ce prix rémunère au mètre linéaire la réalisation d'un séparateur béton de type BN1	
	Le mètre linéaire :	
331	**BARRIÈRE NORMALE TYPE BN2** Ce prix rémunère au mètre linéaire la réalisation d'un séparateur béton de type BN2	
	Le mètre linéaire :	
332	**Démolition de DBA ou de GBA y compris évacuation et traitement des déchets**	
	Le mètre linéaire :	
333	**Réalisation de cunette dissymétrique en béton de 2 m, y compris passage à blanc**	
	Le mètre linéaire	

POSE SUR PLATINE

Ces prix rémunèrent la plus-value à l'unité d'élément de glissement, la fourniture et la mise en place de barrières sur platines et de largeur de fonctionnement compatible avec l'espace disponible.

Ils ne comprennent pas :

- *la fourniture et la pose des barrières*
- *l'amenée et le repli du matériel qui sont rémunérés par les prix prévus à cet effet au Bordereau des Prix du présent marché.*

Ces prix s'appliquent soit en alignement droit, soit en courbe et ***comprend les platines de fixation*** *des supports de barrières.*

N° PRIX	DÉFINITION DES PRIX *(pas de désignation en lettres du prix H.T.)*	PRIX H.T. *en chiffres*
340	**POSE SUR PLATINES DE NIVEAU DE RETENUE N2**	
	L'unité	
341	**POSE SUR PLATINES DE NIVEAU DE RETENUE H1**	
	L'unité	
342	**POSE SUR PLATINES DE NIVEAU DE RETENUE H2**	
	L'unité	

ATTÉNUATEUR DE CHOCS RE-DIRECTIF

Ces prix rémunèrent, à l'unité, la fourniture et la pose d'un atténuateur de choc de type re-directif, conforme aux normes en vigueur.

Ils comprennent notamment :

- les études d'exécution et fourniture des fiches techniques,
- la fourniture de l'ensemble des pièces nécessaires à la complète réalisation du dispositif et à son raccordement,
- le sciage éventuel des corps de chaussée,
- les fouilles et évacuation des déblais en décharge agréée,
- la réalisation du massif en béton armé,
- la mise en place et le réglage du dispositif.

N° PRIX	DÉFINITION DES PRIX *(pas de désignation en lettres du prix H.T.)*	PRIX H.T. *en chiffres*
360	**ATTÉNUATEUR REDIRECTIF ET BIDIRECTIONNEL - 110 KM/H Z1 D1 ASI A** Ce prix rémunère : à l'unité, la fourniture et la pose d'un atténuateur de choc de classe de performance 110 km/h, ayant les caractéristiques suivantes : - classe de zone de redirection Z1, - classe de zone de déplacement latéral : D1 - classe de niveau de sévérité de choc : A	
	L'unité :	
361	**ATTÉNUATEUR REDIRECTIF ET BIDIRECTIONNEL - 110 KM/H Z1 D1 ASI B** Ce prix rémunère : à l'unité, la fourniture et la pose d'un atténuateur de choc de classe de performance 110 km/h, ayant les caractéristiques suivantes : - classe de zone de redirection Z1, - classe de zone de déplacement latéral : D1 - classe de niveau de sévérité de choc : B	
	L'unité :	
362	**ATTÉNUATEUR REDIRECTIF ET BIDIRECTIONNEL - 100 KM/H Z1 D1 ASI A** Ce prix rémunère : à l'unité, la fourniture et la pose d'un atténuateur de choc de classe de performance 100 km/h, ayant les caractéristiques suivantes : - classe de zone de redirection Z1, - classe de zone de déplacement latéral : D1 - classe de niveau de sévérité de choc : A	
	L'unité :	

N° PRIX	DÉFINITION DES PRIX *(pas de désignation en lettres du prix H.T.)*	PRIX H.T. *en chiffres*
363	**ATTÉNUATEUR REDIRECTIF ET BIDIRECTIONNEL - 100 KM/H Z1 D1 ASI B** Ce prix rémunère : à l'unité, la fourniture et la pose d'un atténuateur de choc de classe de performance 100 km/h, ayant les caractéristiques suivantes : - classe de zone de redirection Z1, - classe de zone de déplacement latéral : D1 - classe de niveau de sévérité de choc : B	
	L'unité :	

SEPARATEURS MODULAIRES DE VOIES (SMV)

N° PRIX	DÉFINITION DES PRIX *(pas de désignation en lettres du prix H.T.)*	PRIX H.T. *en chiffres*
FOURNITURE ET POSE DE SÉPARATEUR MODULAIRE DE VOIE (SMV) Ces prix rémunèrent au mètre linéaire et au mètre linéaire par kilomètre supplémentaire la fourniture et la pose de séparateur modulaire de voies (SMV) comprenant notamment : • l'implantation de l'ouvrage, • le nettoyage du sol support, • le nivellement du terrain d'assise, • la fourniture, le transport à pied d'œuvre et la mise en place des séparateurs modulaires de voies y compris toutes les pièces constitutives du dispositif : éléments d'extrémité, éléments de liaison entre les séparateurs, • toutes les sujétions de mise en œuvre compte tenu des lieux d'installation (ouvrages existants, chantier sous circulation, etc), • le nettoyage du chantier. Pour chaque lot est défini un point d'origine afin de mesurer l'éloignement de la zone à sécuriser, on a **Lot n°4 "année 2021": Limoges**		
400	**TRANSPORT ET POSE SÉPARATEUR MODULAIRE DE VOIE (SMV) RAYON 30 KM** Dans un rayon de 30 km à vol d'oiseau entre le point d'origine du lot du marché concerné et la localisation de la zone à sécuriser.	
	Le mètre linéaire :	
401	**TRANSPORT ET POSE SÉPARATEUR MODULAIRE DE VOIE (SMV) RAYON ENTRE 30 KM ET 50 KM** Dans un rayon entre 30 km et 50 km à vol d'oiseau entre le point d'origine du lot du marché concerné et la localisation de la zone à sécuriser.	
	Le mètre linéaire :	
402	**TRANSPORT ET POSE SÉPARATEUR MODULAIRE DE VOIE (SMV) RAYON > 50KM** Ce prix rémunère au mètre de séparateur par km supplémentaire au-delà de 50 km, une plus value au prix 401 pour le transport vers un lieu situé à plus de 50 km à vol d'oiseau du point d'origine du lot concerné.	
	Le mètre linéaire par km supplémentaire :	
DEPOSE ET ENLÈVEMENT DE SÉPARATEUR MODULAIRE DE VOIE (SMV) Ces prix rémunèrent au mètre linéaire et au mètre linéaire par kilomètre supplémentaire la dépose et l'enlèvement de séparateur modulaire de voies (SMV) comprenant notamment : • toutes les sujétions de démontage de l'ensemble du dispositif, • le chargement, le transport, • le nettoyage du chantier.		

N° PRIX	DÉFINITION DES PRIX *(pas de désignation en lettres du prix H.T.)*	PRIX H.T. *en chiffres*
403	**DÉPOSE ET ENLÈVEMENT (SMV) RAYON 30 KM** Dans un rayon de 30km maxi à vol d'oiseau entre le point d'origine du lot du marché concerné et la localisation de la zone à sécuriser.	
	Le mètre linéaire :	
404	**DÉPOSE ET ENLÈVEMENT (SMV) RAYON ENTRE 30 KM ET 50 KM** Dans un rayon entre 30km et 50km maxi à vol d'oiseauentre le point d'origine du lot du marché concerné et la localisation de la zone à sécuriser.	
	Le mètre linéaire :	
405	**DÉPOSE ET ENLÈVEMENT (SMV) RAYON > 50KM** Ce prix rémunère au mètre de séparateur par km supplémentaire au delà de 50km, une plus value au prix N°404 pour le transport vers un lieu situé à plus de 50 km à vol d'oiseau du point d'origine du lot concerné.	
	Le mètre linéaire par km supplémentaire :	
MISE A DISPOSITION DE SEPARATEUR MODULAIRE DE VOIE (SMV) Ce prix rémunère : Par jour et au mètre linéaire, la mise à disposition par le titulaire de séparateur modulaire de voies (SMV.		
406	**MISE A DISPOSITION DE SMV DE NIVEAU N2**	
	Le mètre linéaire par jour :	
407	**MISE A DISPOSITION DE SMV DE NIVEAU H1**	
	Le mètre linéaire par jour :	
408	**MISE A DISPOSITION DE SMV DE NIVEAU H2**	
	Le mètre linéaire par jour :	
409	**RIPAGE DE SMV DE NUIT**	
	Le mètre linéaire	

DISPOSITIFS RETRO-RÉFLÉCHISSANTS

N° PRIX	DÉFINITION DES PRIX *(pas de désignation en lettres du prix H.T.)*	PRIX H.T. *en chiffres*
450	**FOURNITURE ET POSE DE BALISES J1, J3 SPÉCIALES BARRIÈRE DE SÉCURITÉ MÉTALLIQUE,** y compris le dispositif de fixation, avec un collier rouge ou blanc rétro réfléchissant de classe II.	
	L'unité :	
451	**FOURNITURE ET POSE D'UN DISPOSITIF RETRO-RÉFLÉCHISSANT SIMPLE OU DOUBLE FACE POUR BARRIÈRES MÉTALLIQUES**	
	L'unité :	
452	**FOURNITURE ET POSE DE BALISES J1, J3 SPÉCIALES DISPOSITIF DE RETENUE MONTÉES SUR SÉPARATEURS BÉTON** y compris le dispositif par « spitage », avec un collier rouge ou blanc rétro réfléchissant de classe II.	
	L'unité :	
453	**FOURNITURE ET POSE D'UN DISPOSITIF RETRO-RÉFLÉCHISSANT SIMPLE OU DOUBLE FACE A FIXER PAR « SPITAGE » SUR SÉPARATEURS BÉTONS**	
	L'unité :	
454	**FOURNITURE ET POSE D'ÉCRAN ANTI-ÉBLOUISSEMENT (hauteur 50 cm) SUR BARRIÈRE**	
	Le mètre linéaire :	

ÉCRANS MOTOCYCLISTES

Ces prix rémunèrent la fourniture et la pose d'un écran « motocyclistes » constitué d'une lisse inférieure, liaisonnée, suspendue et fixée par bras d'écran, y compris toutes sujétions.

N° PRIX	DÉFINITION DES PRIX *(pas de désignation en lettres du prix H.T.)*	PRIX H.T. *en chiffres*
500	**ÉCRAN DE PROTECTION MOTOCYCLISTE POUR BARRIÈRE DE SÉCURITÉ MÉTALLIQUE A SUPPORTS ESPACES D'UNE DISTANCE <u>INFÉRIEURE</u> OU ÉGALE A 2.00M** Ce prix rémunère : Au mètre, la fourniture et la pose d'écran de protection motocycliste métallique galvanisé sous barrière de sécurité métallique à supports espacés d'une distance inférieure ou égale à 2.00 mètres comprenant notamment : - la fourniture de la lisse d'écran de protection et de tous les éléments de fixation, - toutes les sujétions relatives à la pose notamment celles liées à la mise à niveau éventuelle de l'accotement au droit de l'écran de protection et l'adaptation pour pose en courbe, - le traitement anti-corrosion des surfaces métalliques « mises à nues » à base de peinture riche en zinc dans le cas d'une mise en place sous une barrière de sécurité existante. la fourniture et la pose d'écrans motocycles en ligne droite ou en courbe, comprenant le bras d'écran, les boulons, divers éléments, conformément aux normes CE et au dossier CE du fabricant, y compris toutes sujétions. *Le mètre linéaire :*	
501	**ÉCRAN DE PROTECTION MOTOCYCLISTE POUR BARRIÈRE DE SÉCURITÉ MÉTALLIQUE A SUPPORTS ESPACES D'UNE DISTANCE <u>SUPÉRIEURE</u> A 2.00M** Ce prix rémunère : Au mètre, la fourniture et la pose d'écran de protection motocycliste métallique galvanisé sous barrière de sécurité métallique à supports espacés à supports espacés d'une distance supérieure à 2.00 mètres comprenant notamment : - la fourniture de la lisse d'écran de protection et de tous les éléments de fixation, - toutes les sujétions relatives à la pose notamment celles liées à la mise à niveau éventuelle de l'accotement au droit de l'écran de protection et l'adaptation pour pose en courbe, - le traitement anti-corrosion des surfaces métalliques « mises à nues » à base de peinture riche en zinc dans le cas d'une mise en place sous une barrière de sécurité existante. la fourniture et la pose d'écrans motocycles en ligne droite ou en courbe, comprenant le bras d'écran, les boulons, divers éléments, conformément aux normes CE et au dossier CE du fabricant, y compris toutes sujétions. *Le mètre linéaire :*	

N° PRIX	DÉFINITION DES PRIX *(pas de désignation en lettres du prix H.T.)*	PRIX H.T. *en chiffres*
502	**EXTRÉMITÉ D'ÉCRAN DE PROTECTION MOTOCYCLISTE POUR BARRIÈRE DE SÉCURITÉ MÉTALLIQUE** Ce prix rémunère : À l'unité, la fourniture et la pose d'une extrémité d'écran inférieur motocycliste quelque soit le type de barrières comprenant le(s) bras d'écran, la boulonnerie, le(s) bride(s), divers éléments,… .	
	L'unité :	
503	**PLUS-VALUE AUX PRIX 500 et 501 POUR THERMOLAQUAGE ECRAN MOTOCYCLISTE** Ce prix rémunère : Au mètre linéaire, la plus-value engendrée par le thermolaquage d'écran motocycliste. Il comprend l'ensemble des éléments constituant l'écran moto : lisse, écarteur, boulonnerie.	
	Le mètre linéaire :	

EXTRÉMITÉS DE FILES ET RACCORDEMENTS

N° PRIX	DÉFINITION DES PRIX *(pas de désignation en lettres du prix H.T.)*	PRIX H.T. *en chiffres*
ORIGINE OU FIN DE FILE DE BARRIÈRE DE SÉCURITÉ, SIMPLE MÉTALLIQUE Ces prix rémunèrent à l'unité, l'exécution du linéaire de barrière simple file d'ancrage nécessaire pour atteindre le niveau de retenue requis du dispositif de retenue conforme aux produits CE proposés. L'extrémité pourra soit être abaissée progressivement en ligne ou en trompette soit déportée et enterrée à hauteur constante. Ces prix comprennent toutes les sujétions relatives aux réglages nécessaires et aux terrassements.		
550	**ORIGINE OU FIN DE FILE DE BARRIÈRE DE SÉCURITÉ SIMPLE DE NIVEAU N2**	
	L'unité :	
551	**ORIGINE OU FIN DE FILE DE BARRIÈRE DE SÉCURITÉ SIMPLE DE NIVEAU H1**	
	L'unité :	
552	**ORIGINE OU FIN DE FILE DE BARRIÈRE DE SÉCURITÉ SIMPLE DE NIVEAU H2**	
	L'unité :	
ORIGINE OU FIN DE FILE DE BARRIÈRE DE SÉCURITÉ, DOUBLE MÉTALLIQUE Ces prix rémunèrent à l'unité, l'exécution du linéaire de barrière double file d'ancrage nécessaire pour atteindre le niveau de retenue requis du dispositif de retenue conforme aux produits CE proposés. L'extrémité pourra être abaissée progressivement en ligne ou en trompette. Ces prix comprennent toutes les sujétions relatives aux réglages nécessaires et aux terrassements.		
553	**ORIGINE OU FIN DE FILE DE BARRIÈRE DE SÉCURITÉ DOUBLE DE NIVEAU N2**	
	L'unité :	
554	**ORIGINE OU FIN DE FILE DE BARRIÈRE DE SÉCURITÉ DOUBLE DE NIVEAU H1**	
	L'unité :	
555	**ORIGINE OU FIN DE FILE DE BARRIÈRE DE SÉCURITÉ DOUBLE DE NIVEAU H2**	
	L'unité :	
RACCORDEMENTS ET EXTREMITÉS PERFORMANTES		

N° PRIX	DÉFINITION DES PRIX *(pas de désignation en lettres du prix H.T.)*	PRIX H.T. *en chiffres*
556	**EXTRÉMITÉ EN « QUEUE DE CARPE » POUR RACCORDEMENT SUR GARDE-CORPS OU SUR OUVRAGE MAÇONNÉ** Ce prix rémunère à l'unité, la fourniture et la pose d'une extrémité en « queue de carpe » pour raccordement d'une barrière de sécurité simple métallique sur garde-corps ou sur ouvrage maçonné comprenant toutes les sujétions de fixation des éléments sur ces différents types de dispositifs. *L'unité :*	
557	**DISPOSITIF DE RACCORDEMENT DE BARRIÈRE DE SÉCURITÉ SIMPLE MÉTALLIQUE DE NIVEAU N1 ou N2 SUR BARRIÈRE DE SÉCURITÉ MÉ TALLIQUE DE NIVEAU H1 OU H2** Ce prix rémunère à l'unité, la fourniture et la pose de l'ensemble des éléments nécessaires pour le raccordement de barrière de sécurité simple métallique de niveau N1 ou N2 sur barrière de sécurité simple métallique de niveau H1 ou H2 comprenant toutes les sujétions de fixation des éléments sur ces différents types de dispositifs. **Sachant que le raccordement devra être certifié NF 058** *L'unité :*	
558	**DISPOSITIF DE RACCORDEMENT DE BARRIÈRE DE SÉCURITÉ DOUBLE MÉTALLIQUE DE NIVEAU N1 ou N2 SUR BARRIÈRE DE SÉCURITÉ MÉ TALLIQUE DE NIVEAU H1 OU H2** Ce prix rémunère à l'unité, la fourniture et la pose de l'ensemble des éléments nécessaires pour le raccordement d'une barrière de sécurité double métallique comprenant les lisses, les pièces de liaisons, les plaquettes et la boulonnerie, sur séparateur béton incluant toutes les sujétions de montage et de fixation des éléments dans le béton. **Sachant que le raccordement devra être certifié NF 058** *L'unité :*	
559	**ORIGINE DE FILE A ABSORPTION DE CHOC POUR BARRIÈRE DE SÉCURITÉ SIMPLE MÉTALLIQUE – NIVEAU P2** Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture et la pose d'une origine de file à absorption de choc répondant aux exigences de la norme NF EN 1317 1-5 et de niveau de retenue P2. Il comprend notamment : - la fourniture à pied d'œuvre des supports, des dispositifs d'écartement, des éléments de glissement et de la boulonnerie. - l'implantation, - l'amenée, la mise en œuvre et le repli de l'atelier de battage. - toutes sujétions de mise en œuvre dans un sol ne nécessitant ni l'emploi du perforateur ni la mise en œuvre de massif de fondation. - les sujétions d'exécution liées à la discontinuité de l'opération à la fois géographique et dans le temps. - la remise en état des abords. Longueur « origine de file » = …… ml ***(à compléter par l'entreprise)*** *L'unité :*	

N° PRIX	DÉFINITION DES PRIX *(pas de désignation en lettres du prix H.T.)*	PRIX H.T. *en chiffres*
560	**ORIGINE DE FILE A ABSORPTION DE CHOC POUR BARRIÈRE DE SÉCURITÉ SIMPLE MÉTALLIQUE – NIVEAU P4** Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture et la pose d'une origine de file à absorption de choc répondant aux exigences de la norme NF EN 1317 1-5 et de niveau de retenue P4. Il comprend notamment : - la fourniture à pied d'œuvre des supports, des dispositifs d'écartement, des éléments de glissement et de la boulonnerie. - l'implantation, - l'amenée, la mise en œuvre et le repli de l'atelier de battage. - toutes sujétions de mise en œuvre dans un sol ne nécessitant ni l'emploi du perforateur ni la mise en œuvre de massif de fondation. - les sujétions d'exécution liées à la discontinuité de l'opération à la fois géographique et dans le temps. - la remise en état des abords. Longueur « origine de file » = …… ml ***(à compléter par l'entreprise)***	
	L'unité :	

DIVERS

N° PRIX	DÉFINITION DES PRIX *(pas de désignation en lettres du prix H.T.)*	PRIX H.T. *en chiffres*
SYSTÈME D'OUVERTURE DE BARRIÈRE OUVRANT Ce prix rémunère : à l'unité et au mètre linéaire, la fourniture et la pose de système d'ouverture rapide de barrière ouvrant. Il comprend notamment : - l'implantation, - la fourniture à pied d'œuvre des supports amovibles, fourreaux de supports, écarteurs renforcés et amovibles, boulonnerie, charnières, éléments de raccord, poignées, broches, clavettes… - l'adaptation des barrières existantes - la pose et le réglage du système, - toutes sujétions de mise en œuvre dans un sol ne nécessitant pas l'emploi du perforateur ni la mise en œuvre de massif de fondation.		
600	**SYSTÈME D'OUVERTURE DE BARRIÈRE STANDARD OUVRANT DE 2,50M A UN VANTAIL** Ce prix rémunère : à l'unité, la fourniture et la pose de système d'ouverture rapide de barrière standard ouvrant à un vantail d'une largeur de passage d'environ 2,50m.	
	L'unité :	
601	**SYSTÈME D'OUVERTURE DE BARRIÈRE RENFORCE OUVRANT DE 2,50M A UN VANTAIL** Ce prix rémunère : à l'unité, la fourniture et la pose de système d'ouverture rapide de barrière renforcé ouvrant à un vantail d'une largeur de passage d'environ 2,50m.	
	L'unité :	
602	**SYSTÈME D'OUVERTURE DE BARRIÈRE STANDARD OUVRANT DE 4,10M A DEUX VANTAUX** Ce prix rémunère : à l'unité, la fourniture et la pose de système d'ouverture rapide de barrière standard ouvrant à 2 vantaux d'une largeur de passage d'environ 4,10m.	
	L'unité :	
603	**SYSTÈME D'OUVERTURE DE BARRIÈRE COULISSANTE DE 4,00m** Ce prix rémunère : à l'unité, la fourniture et la pose de système d'ouverture rapide de barrière coulissante d'une longueur minimale de 4,00 m.	
	L'unité :	

N° PRIX	DÉFINITION DES PRIX *(pas de désignation en lettres du prix H.T.)*	PRIX H.T. *en chiffres*
604	**DISPOSITIF D'ADAPTATION AUX OBSTACLES SAILLANTS POUR BARRIÈRES DE SÉCURITÉ – MONTAGE SUR 2.00M** Ce prix rémunère : A l'unité, la fourniture et la pose d'un dispositif d'adaptation aux obstacles saillants pour barrière de sécurité métallique simple, comprenant les écarteurs spéciaux, renforts obstacles, pièces d'appuis, boulonneries y compris toutes les sujétions relatives au montage et à la fixation. *L'unité :*	
605	**DISPOSITIF D'ADAPTATION AUX OBSTACLES SAILLANTS POUR BARRIERES DE SECURITE – MONTAGE SUR 4.00M** Ce prix rémunère à l'unité, la fourniture et la pose d'un dispositif d'adaptation aux obstacles saillants pour barrière de sécurité métallique simple, comprenant les écarteurs spéciaux, renforts obstacles, pièces d'appuis, boulonneries y compris toutes les sujétions relatives au montage et à la fixation. *L'unité :*	
606	**PLUS VALUE AUX PRIX N° 605 et N° 606 POUR MONTAGE D'UN GUIDE ROUE INFÉRIEUR SUR DISPOSITIF D'ADAPTATION AUX OBSTACLES SAILLANTS** Ce prix rémunère à l'unité, la plus value aux prix n° 605 et 606 pour la fourniture et la pose d'un guide roue fixé sur supports adaptés en complément du montage sur 2,00 m ou 4.00 m d'un dispositif d'adaptation aux obstacles saillants pour barrière de sécurité métallique simple comprenant toutes les sujétions relatives au montage et à la fixation. *L'unité :*	
607	**FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE GUIDE ROUE SUR GARDE CORPS** Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et la mise en œuvre de guide-roue en C125, fixé par des pièces spéciales sur le garde corps de l'ouvrage, quel qu'il soit y compris son prolongement hors ouvrage sur les accès, par une section déportée. *Le mètre :*	
608	**FOURNITURE ET MISE EN PLACE D'UN ITPC a ouverture rapide de Niveau H1 :** *Ce prix rémunère la fourniture et la mise en place d'un ITPC à ouverture rapide comprenant :* *- les éléments de glissement de profil DBA permettant une ouverture sensiblement égale à 50m,* *- le raccordement au dispositif amont et aval y compris fourniture,* *- le réglage du dispositif et les essais,* *- fourreaux, entretoises, broches et clavettes*	

N° PRIX	DÉFINITION DES PRIX *(pas de désignation en lettres du prix H.T.)*	PRIX H.T. *en chiffres*
	L'unité :	
609	**FOURNITURE ET MISE EN PLACE D'UN ITPC a ouverture rapide de Niveau H2 :** *Ce prix rémunère la fourniture et la mise en place d'un ITPC à ouverture rapide comprenant :* *- les éléments de glissement de profil DBA permettant une ouverture sensiblement égale à 50m,* *- le raccordement au dispositif amont et aval y compris fourniture,* *- le réglage du dispositif et les essais,* *- fourreaux, entretoises, broches et clavettes*	
	L'unité :	
610	**FOURNITURE ET MISE EN PLACE D'UN ITPC a ouverture rapide de Niveau H2 certifié CE, passage de service pivotant, ouverture 6,60 m :** *Ce prix rémunère la fourniture et la mise en place d'un ITPC à ouverture rapide comprenant :* *- passage de service pivotant , ouverture 6,60 m* *- le raccordement au dispositif amont et aval y compris fourniture,* *- le réglage du dispositif et les essais,* *- fourreaux, entretoises, broches et clavettes*	
	L'unité :	
611	**MOINS VALUE POUR LE RACHAT D'ACIER PAR L'ENTREPRISE** Ce prix rémunère à la tonne le rachat d'acier par l'entreprise. La quantité d'acier à prendre en compte correspondra à la totalité des éléments métalliques issus des chantiers de dépose de dispositif de retenue métallique.	
	La Tonne :	

EQUIPEMENTS PARTICULIERS

N° PRIX	DÉFINITION DES PRIX *et prix H.T. exprimé en toutes lettres*	PRIX H.T. *en chiffres*
700	**AMENÉE ET POSE D'UN ATTÉNUATEUR DE CHOC TEMPORAIRE DE TYPE EUROTRACC 80 Y COMPRIS ANCRAGE AU SOL ET DÉPOSE DE CELUI-CI** Ce prix rémunère : à l'unité, l'amenée et la pose d'un atténuateur de choc temporaire de type Eurotracc 80 y compris ancrage au sol et dépose de celui-ci *L'unité :*	
701	**LOCATION ATTENUATEUR DE CHOC TEMPORAIRE DE TYPE EUROTRACC 80** Ce prix rémunère : à l'unité/jour, la location d'un atténuateur de choc temporaire de type Eurotracc 80 *L'unité/jour :*	
702	**MISE EN ŒUVRE D'UNE EXTREMITE PERFORMANTE TYPE TREND DS DE CLASSE P4** Ce prix rémunère : à l'unité, la mise en œuvre d'une extrémité performante type TREND DS de classe P4 *L'unité :*	
703	**DEPOSE MUSOIR SETRA** Ce prix rémunère : à l'unité, la dépose d'un musoir SETRA *L'unité :*	
704	**AMENEE ET REPLI DE MATERIEL SUR CHANTIER POUR CAROTTAGE DANS GBA OU DBA SUR CHANTIER** Ce prix rémunère : au forfait, l'amenée et le repli matériel sur chantier *Le forfait :*	
705	**CAROTTAGE DE 100 MM DANS UN MUR EN BETON ARME DE TYPE GBA OU DBA** Ce prix rémunère : à l'unité, le carottage de 100 mm dans un mur en béton armé de type GBA ou DBA	

	L'unité :	

706	**DISPOSITIF D'OUVERTURE RAPIDE N2** Ce prix rémunère : à l'unité, le Dispositif d'Ouverture Rapide d'interruption de file, crash testé selon norme, NF EN 1317-2, de niveau N2 en accotement, y compris les raccordements NF058 GRC+ sur GS2, ouverture minimale 5,70 m	
	L'unité :	

A , le

L(es) Entrepreneur(s) Soussigné(s)